

COMPTE-RENDU

Composition de l'assemblée

Présents (23) :

- Arnaud Rolland : Maire de Bréziers
- Bernard Christophe : ONF - UT Embrun
- Bertrand Gina : Adjointe au Maire de Chorges – Présidente du COFIL « Piolit – Pic de Chabrières »
- Biache Catherine : ONF - Responsable du service développement
- Bonenfant Jean-Bernard : Conseiller municipal à Bréziers
- Bouche Michel : Parc national des Écrins - secteur Embrunais
- Coulomb Jean-Paul : LPO Ecrins Embrunais
- Curt Magali : CCSP – Service GEMAPI / Environnement
- Delaballe Mélanie : Région SUD - chargée de mission Natura 2000 13 et 83
- Dhainaut Jérémie : ONF – UT Embrun
- Dubois Dominique : Adjoint au Maire de Bréziers, Pdt du COFIL « Montage de Seymuit – Crête de la Scie »
- Gasdon Hervé : SAPN – FNE 05
- Greselin Christine : Club de randonnée caturige
- Homand Françoise : Arnica montana
- Magne Jean-Claude : mairie des Vigneaux, CCPE Transition écologique
- Mazoyer Lionel : ONF - UT Charance – Champsaur – Valgaudemar
- Moulleron Camille : Région SUD - chargée de mission Natura 2000 84 et 04
- Roy Régis : OFB
- Saunier Clémence : Vice Présidente de la CCSPVA
- Tetenoire Michèle : Adjointe au Maire de Crots, représentant M. Guieu, Président du COFIL « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon - Bragousse »
- Végara Mélissa : CCVUSP - Chargée de mission Natura 2000
- Vernadat Nicole : Club de randonnée de Chorges
- Verrier Jean-Luc : Maire de Prunières, commission environnement forêt de la CCSP
- Vivat Agnès : CCSP - Chargée de mission Natura 2000

Excusés (13) :

- Abdulhak Sylvain : CBNA
- Aubespin Alexis : directeur de Office de Tourisme de Serre-ponçon
- Chouquet Isabelle : Agence de l'Eau RMC
- Eyraud Olivier : AMM ornitho
- Garcin Roger : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Guieu Jean-Daniel : Mairie de Crots
- Helluy Manon : DREAL PACA
- Jasserand Philippe : CCSP – Responsable service environnement
- Martinon Gaëtan : L'Echo des Sources
- Martin Jean-Charles : AMM géologue
- Potin Claudine : DDT 05 - SEEF, Chargée de mission Natura 2000 - Patrimoine Naturel
- Santerre Mathilde : CCSP – Charte Forestière de Territoire
- Sarron Mickaël : Président du Comité territorial FFME

1. Ouverture de la séance et ordre du jour

Après avoir remercié la Mairie de Bréziers pour son accueil dans la salle multi-activités «Espace Marc Borrelly», un tour de table des participants est proposé.

Agnès Vivat remercie les participants pour leur présence et liste les excusés. Elle présente l'ordre du jour :

- Présentation rapide des trois sites
- Convention d'animation et changement de structure animatrice
- Mesures Agri-Environnementales et Climatiques
- Contrats Natura 2000
- Études et suivis scientifiques
- Évaluations des incidences
- Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement
- Actions de réseau et gouvernance
- Transfert de compétences à la Région
- Projets 2023 (et au-delà)

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible ici :

https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/copil_2023.pdf

Seuls les commentaires et discussions en marge de cette présentation seront détaillés ci-dessous.

2. Présentation rapide des trois sites

- 3 sites en animation et sites voisins
- Communes, superficies, enjeux et mesures de conservation proposées

3. Conventions d'animation

- Élaboration des Docobs + différentes phases d'animation
- Le COPIL est informé qu'à la fin de la présente convention financière FEADER (2020-2023), un transfert de la mission d'animation des 3 sites de la Communauté de communes de Serre-Ponçon à la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance sera réalisé. Mme Clémence Saunier, Vice-Présidente de la CCSPVA, nous confirme ce transfert et l'accueil de cette nouvelle mission par la CCSPVA. Le COPIL prend acte de ce transfert.
- Détail des budgets 2020-2023 et 2023-2024
- Perspectives au-delà du 31 mars 2023 : renouvellement de l'animation pour une année seulement (mai 2023 - avril 2024) sur la programmation FEADER 2024-2020 en raison des contraintes liées à la fin de la programmation, avant de repartir sur des conventions financières classiques de 3 années à partir de 2024.

Jean-Luc Verrier : le bilan est entièrement positif pour la CCSP sur les 6 années où elle a porté l'animation. L'essentiel est que le travail engagé se poursuive dans les meilleures conditions et M. Verrier fait confiance à la CCSPVA pour que l'animation se poursuive dans la lignée de ce qui a été fait jusqu'à présent.

4. Mesures agri-environnementales

- Période 2015-2020 : les PAEC (Plans agri-environnementaux et climatiques) sur la Région et budgets prévisionnels et réalisés
- 5 MAE sur les sites de Piolit et Morgon sur la période 2015-2020, sur 2 PAEC différents et prolongation 2021-2022 pour 4 d'entre-elles (avant le renouvellement de la PAC)
- Période 2022-2027 : bilan de la CRAEC de janvier 2023 :
 - * 2 nouvelles actions finançables en plus des MAEC elles-mêmes = rédaction des PAEC et animation des PAEC
 - * enveloppes régionales toujours en cours de finalisation
 - * règles de priorité de mise en œuvre et de contractualisation
 - * sujets actés / sujets encore en discussion : on ne sait pas encore précisément ce qui pourra être contractualisé cette année

- * possibilité de faire de nouveaux contrats (inscrits en priorité 2) en 2024, selon budget
 - Pour les 3 sites Natura 2000 :
- * 3 bénéficiaires sûrs : les 2 alpages et Joris Payan sur Chorges
- * Diagnostics de terrain en partie réalisés, à finaliser avant le 15 mai (date limite des déclarations PAC)
- * Cartographies des enjeux et plans de gestion pastoraux à rédiger avec les partenaires (CERPAM, CA, PNE)

5. Contrats Natura 2000

- Historique des contrats sur les 3 sites : 16 contrats en une dizaine d'années pour près de 225 000 €
- Contrat bois sénescents de Clôt Joubert sur la forêt communale de Crots

Françoise Homand demande si des replantations seront réalisées à la suite de ce contrat.

Agnès Vivat répond que non, ce n'est pas l'objectif. Le but est simplement de laisser vieillir et mourir naturellement des arbres intéressants pour leur biodiversité associée (actuelle ou à venir).

Christophe Bernard précise que tous les arbres des parcelles du contrat bois sénescents n'ont pas été dénombrés. Par contre tous les arbres porteurs de signes de sénescence ou de micro-habitats l'ont été. La parcelle est ciblée pour être exploitée mais les conditions d'exploitation sont actuellement très difficiles et s'il elle l'est un jour, ce sera via une exploitation par câble ou autre. Pour le moment on a du mal à y envisager une coupe.

Mélissa Végara : un contrat comparable a été réalisé sur le site de Dormillouse. Sachant les montants financiers mobilisés pour ce type d'actions, il a été fait en sorte que le repérage des arbres « bio » soit quasiment exhaustif (donc certains contrat Natura 2000). Cela permet d'optimiser le temps agents consacré au projet. Est-ce que le repérage et le marquage des arbres bios, en dehors des contrats Natura 2000, se fait aussi plus ou moins systématiquement par l'ONF sur Morgon-Boscodon ?

Christophe Bernard répond que bien sûr, les opportunités de financement via des contrats bois sénescents sont saisies, mais en parallèle, le repérage des arbres bio est inscrit dans les politiques environnementales et dès qu'une parcelle passe en martelage, les arbres bios sont repérés, marqués et réservés, pour pouvoir être conservés au fil des passages en coupe des parcelles.

Jérémy Dhainaut ajoute qu'il y a d'autres contrats bois sénescents sur les forêts de Morgon et de la Magnane et qu'il y a une continuité avec Boscodon et la FC de Crots. Sur ces forêts, les nouveaux aménagements ont aussi mis en « zone de sénescence » les parties supérieures, qui contribuent à ce réseau.

Christophe Bernard souligne que le financement du manque à gagner par le contrat bois sénescents permet de convaincre les communes propriétaires de sélectionner certains des gros arbres qui ont une valeur commerciale importante. En domanial, l'ONF assume ce choix de non exploitation, mais ici, les possibilités de financement Natura 2000 ont été l'élément déclencheur pour pouvoir réserver, au titre de la préservation de la biodiversité, les gros arbres de valeur, et pas uniquement les arbres à trous ou mal-formés.

Agnès Vivat mentionne que dans la Charte forestière de territoire est inscrite l'action « Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts » : pendant la durée de cette charte, un travail sur les forêts des 17 communes du territoire est proposé afin d'établir un état des lieux de la présence de ces vieux bois et gros bois morts et identifier les points d'amélioration possibles, les zones blanches. Cette action sera menée en partenariat avec l'ONF, le PNE et tous les acteurs prêts à s'engager sur cette thématique.

Catherine Biache souligne l'intérêt de pouvoir mettre en œuvre ce type d'action également chez les propriétaires forestiers privés. Pour eux, l'intérêt financier de ce type de mesure est évident, par rapport à la difficulté de devoir gérer une coupe.

Agnès Vivat répond qu'il y aurait effectivement un important travail à faire pour identifier et sensibiliser les propriétaires privés qui pourraient potentiellement contractualiser. Ceci étant, il y a peu de parcelles privées présentant des gros ou très gros bois avec signes de sénescence éligibles aux critères des contrats bois sénescents Natura 2000.

Catherine Biache souligne que c'est bien là le paradoxe car c'est dans les parcelles où justement ces vieux arbres et arbres bios ont tous été exploités et où on est en production pure qu'il faudrait pouvoir intervenir pour pouvoir maintenir des arbres à vocation « bio » (qui pourront se faire attaquer par des pics, des champignons et accueillir à terme plus de biodiversité). Le PNR des Baronnies Provençales a un projet d'identification de la trame de vieux bois avec le CRPF (donc projet ciblé sur la forêt privée).

Jean-Luc Verrier précise que sur le territoire de Serre-Ponçon, la forêt privée représente 30%, donc on est loin de la moyenne nationale où les proportions sont inversées. Le CRPF est partenaire de la Charte forestière donc il sera possible de travailler ensemble sur cette thématique.

- Déviation du sentier du Morgon : problématique, travaux réalisés, premiers retours après 4 ans d'utilisation

Clémence Saunier s'interroge sur la présence de nombreux mélèzes coupés et laissés à terre cet été dans le cirque.

Agnès Vivat répond que le cirque est en cours de colonisation par les mélèzes. Des opérations de coupes de mélèzes ont déjà été réalisées dans le cirque, il y a quelques années, par le groupement pastoral, afin de maintenir la ressource pastorale et faciliter la circulation du troupeau. L'an passé le berger a refait des coupes de petits mélèzes, notamment autour du lac. Certains de ces arbres ont été utilisés pour barrer le passage aux randonneurs sur le sentier le plus bas, dont la fréquentation pose problème pour la garde du troupeau.

Cette question de la gestion de la progression du mélèze sera abordée lors de l'établissement du prochain plan de gestion pastorale qui sera établi dans le cadre de la prochaine MAEC.

Concernant l'arrêté municipal réglementant la présence des chiens sur l'alpage, il mentionne qu'ils sont interdits lorsque le troupeau est présent (15 juin-15 juillet et 15 août-15 septembre) et doivent être tenus en laisse du 15 juillet au 15 août. Mais le troupeau ne quittant l'alpage que début voir mi-octobre, il y a souvent des frictions à cette période. Il faudrait donc que la mairie de Crots puisse revoir cet arrêté pour que les dates soient cohérentes.

- Travaux annexes sur le massif de Morgon réalisés au travers aux autres projets de territoire :

- * PITEM - MITO porté par le Département

→ Voir la présentation de Claire Lang pour plus de détails : https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/pitem_mito_ps4_bilan_fin2022-r.pdf

- * Schéma d'interprétation

- * Sentier des terrassettes : encore trop méconnu et peu utilisé par les randonneurs. Il faut continuer à travailler à sa publicité et l'inscription sur les cartes IGN sera déterminante.

- * Forêt d'Exception®

Christophe Bernard indique que l'année 2023 est l'année de renouvellement du label et un Copil est prévu le 14 mars 2023. Une dizaine de nouvelles actions seront proposées, avec les différents partenaires du projet. Il espère que la labellisation sera reconduite.

- * Sentier de découverte de la sylviculture de Pierre Arnoux en cours de finalisation, sur forêt mendementale de Morgon.

Jérémy Dhainaut annonce que l'inauguration pourra se faire avant l'été.

6. Études et suivis scientifiques

- Combes à neige
- Astragale queue de renard
- Sabot de Vénus
- Epipogon sans feuille

Françoise Homand souligne que la floraison est très liée à la pluviométrie et la floraison 2022 a été très faible.

Michel Bouche dresse un bilan du suivi des 20 placettes permanentes mises en place par le PNE en 2018. Le suivi a permis de mettre en évidence des éclipses temporelles mais aussi spatiales. On a encore peu de recul et la poursuite de ce suivi permettra de mieux comprendre le lien de la dynamique de floraison avec l'exploitation forestière.

- Chauves-souris

- * Suivi de gîte (Sépulcre à Chorges)

Gina Bertrand mentionne l'existence d'un projet de réserve naturelle régionale, porté par le Groupe Chiroptères de Provence, autour du gîte des Risouls, sur les communes de Chorges et Prunières.

Jean-Luc Verrier précise que les corridors autour du torrent de Marasse sont concernés. Le projet sera présenté en mairie par le GCP et les communes doivent délibérer sur ce projet.

- * Participation au projet Alti-chiros

- * Étude sur les chauves-souris forestières par l'ONF

→ Voir le diaporama annexe de Catherine Biache pour plus de détails : https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/documents/page/presentation_copiln2000_poia_chiro_27_fevrier_2023.pdf

- Chouettes forestières

Michel Bouche précise que cette étude a été initiée dans le cadre de Boscodon Forêt d'Exception®. Le protocole national de suivi des petites chouettes de montagne, élaboré par la LPO et l'ONF, a été intégré. Deux parcours ont été mis en place, un sur la forêt de Boscodon (Fontaine de l'Ours) et un sur la forêt mandementale de Morgon

(Fontaine des Miracles). Il y a 5 points d'écoute par parcours qui sont réalisés 2 fois par an en période de reproduction (mars), par des binômes ONF/PNE et ponctuellement N2000, en fin de journée/début de nuit. En 2022, 3 mâles différents ont été localisés sur Crots et par contre aucun contact sur Savines. Ce suivi se poursuivra avec l'ONF et les autres partenaires sur le long terme.

- Aigle royal

Michel Bouche précise que le PNE n'a pas les moyens humains de suivre tous les couples de son territoire. Il y a donc un tirage au sort sur un cycle de 5 ans, ce qui permet de suivre le succès de la reproduction d'un couple sur toute la période de reproduction. L'an passé, le suivi portait sur le couple de Chabrières, mais la reproduction a échoué et on ignore la raison. A noter que l'étude CNRS a permis de savoir que le territoire du couple de Chabrières s'étend jusqu'au Colombis.

- Écrevisse à pieds blancs

Michel Bouche précise que l'objectif de ce suivi est aussi de pouvoir travailler avec la commune sur l'entretien de ses canaux.

- Étude de la trame turquoise

Magali Curt souligne que la sécheresse de 2022 n'a pas aidé le travail d'inventaire et que celui-ci se prolongera sur 2023. Parallèlement, l'accent sera mis sur la communication en 2023.

Régis Roy a noté que des travaux en faveur du sonneur à ventre jaune avaient été réalisés sous la retenue d'eau des Foulons à Chorges. L'efficacité de ces nouveaux habitats sera à suivre en 2023.

Agnès Vivat ajoute que tout près de là, une parcelle de prairie temporaire hébergeant des sonneurs à ventre jaune allait pouvoir être intégrée au contrat MAEC de Joris Payan (le secteur à sonneurs sera maintenu en eau et pas fauché).

7. Évaluations des incidences

- Réaménagement de la Fontaine de l'Ours, sentier du Morgon, sentier de Salados
- Trails et manifestations sportives : Ultrachampsaur, Aiguilles Trail de Serre-Ponçon, Grand Trail de Serre-Ponçon

Michel Bouche souligne qu'il faudra être vigilant et bien se coordonner avec les organisateurs du Grand Trail de Serre-Ponçon lors des prochaines éditions car en 2022 la descente, depuis le sommet a été tracée le long de l'arête (sur le tracé de l'ancien sentier) et n'a pas suivi le nouveau cheminement mis en place par les travaux PITEM.

- Ligne THT RTE

Hervé Gasdon demande si dans le cadre de ce projet (ou d'autres) il est prévu de faire un bilan des atteintes à la biodiversité et des dégradations occasionnées. Ce serait intéressant de comparer les destructions annoncées par les associations de protection de la nature et les destructions constatées une fois le projet achevé.

Agnès Vivat évoque la problématique des impacts cumulés des projets qui consomment des espaces naturels au fil des années. La DREAL travaille à la mise en place d'une base données pour suivre ces effets cumulés.

- Projet de parc solaire de Bréziers

8. Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

- Sorties accompagnées tous publics
- Scolaires
- Maraudage estival
- Sensibilisation des personnels de l'OTI et des socio-pros du tourisme

Gina Bertrand précise que si on souhaite refaire une telle journée en 2023, il faut viser la 2ème quinzaine de juin pour que les saisonniers soient arrivés et plutôt le jeudi matin, jour off pour les OT.

- Documents de communication

9. Actions de réseau et gouvernance

- Séminaires
- Journées d'échanges techniques
- Journées d'Échanges Techniques MISEN
- Formations

10. Transfert de compétences à la Région

Intervention de Mélanie Delaballe, chargée de mission Natura 2000 à la Région SUD

- Transfert de compétences opéré par la loi 3 DS effectif depuis le 1er janvier 2023 : le pilotage de l'animation Natura 2000 est transféré à la Région pour les sites terrestres uniquement. Pour la gestion des mesures FEADER Natura 2000, ce transfert concerne les sites terrestres et mixtes.
- Organisation et répartition des missions entre la Région et l'État (DDT et DREAL)
- Organisation du nouveau service « Forêt – Natura 2000 » de la Région : à partir de début mars, la nouvelle chargée de mission Natura 2000 pour les départements 04 et 05 sera Morgane TETU
- Nouveauté 2024 pour les conventions financières Natura 2000 : possibilité d'avance à hauteur de 30 % sur l'ensemble des mesures Natura 2000.
- Mise en place courant 2023 de la plate-forme « Europac » pour une gestion dématérialisée des aides.

11. Projets 2023

- MAEC : mise en place des nouvelles mesures en 2023
- Contrats Natura 2000 : suivi des contrats mise en place et réflexion à de nouveaux contrats (notamment débardage alternatif), expertise du CBNA pour sauvetage Astragale et Potentille

Jérémie Dhainaut attire l'attention sur le fait qu'il faudra bien anticiper pour mettre en œuvre des opérations de débardage alternatif dans le cadre d'un contrat Natura 2000 car le calendrier des coupes est programmé plusieurs années à l'avance...

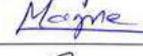
- Poursuite des suivis d'espèces et de milieux
- Inventaire complémentaire des papillons sur le site du Piolit
- Participation à l'étude de la trame de vieux bois réalisée dans le cadre de la Charte forestière de territoire portée par la CCSP
- Communication-sensibilisation : poursuite des actions engagées, notamment le maraudage et poursuite des actions avec les écoles du territoire
- Poursuite des partenariats : Forêt d'Exception® avec l'ONF, PDESI avec le Département, avec les autres sites Natura 2000 et les collectivités locales
- Partenariat scientifique avec le CBNA et le CEN-PACA (base de données SILENE)
- Projets d'études transversales inter-sites : falaises et cavités, sources pétrifiantes, trame de vieux bois dans les Monges

Agnès Vivat remercie tous les membres du Copil pour leur participation et donne rendez-vous à tous en 2024.

Comité de Pilotage mutualisé des sites Natura 2000
« Piolit - Pic de Chabrières », « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon
- Bragousse » et « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie »

27 février 2023

Nom	Organisme	Courriel - Téléphone	Signature
BERTRAND Gina	Mairie de Chorges	gina.bertrand@mairie-chorges.fr	
SAMSON Clémence	UP CCSPYA Clémence	Samson a Internet.fr 06.26.01.34.88	
LANGY Claire	Département des HA	claire.langy@hauts-alpes.fr	
BIACHE Catherine	ONF 04/05	catherine.biache@onf.fr	
BERNARD Christophe	ONF	christophe.bernard@onf.fr 06 71 26 62 16	
MAZUYER Lionel	ONF	lionel.mazuyer@onf.fr	
DHAINAUT Jérémie	ONF	jeremie.dhainaut@onf.fr	
GRAESLIN Christine	Club Rando Catuzige	christine.graeslin@laposte.net	

Nom	Organisme	Courriel - Téléphone	Signature
VERNADAT Nicole	Rose Lorraine Luchery	nicolescomalab@orange.fr	
DUBOIS Dominique	Pât Copi Montagne de Seymuit Crête de la Scie	dominique.dubois@orange.fr	
Jean-Luc VERRIER	CCSP	cutec@pauvres.fr	
MAGALI CURT	CCSP	m.curt@ccserreponcon.com	
VEGARA MÉRISA	CCVUSP N2000	rmvogara@ccvusp.fr	
COULOMB Jean-Paul	UPO Paca	jean-paul.coulomb@upofr.fr	
TETENOIRE Michèle	Commune de Crois	michel.tetenoire@commune-crois.com	
GASSOW Hervé	SAPN - FNE 05	herve.gassow@orange.fr	
HOMAND Françoise	Arrière montagne	homand.francoise@orange.fr	
MAGNE Jean-Denis	Club Alpin Français	brunmagne@orange.fr	
ROY Régis	OFB	regis.voy@ofb.gouv.fr	

BOUCHE Michel

PUE

michel.bouche@circus-piropolit.com

